

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2023

---

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN  
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 115

présenté par  
Mme Couturier

à l'amendement n° 48 de M. Saulignac

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 3 500 » ;

le nombre :

« 12 734 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce nombre correspond à la population de Guéret selon le dernier recensement de l'INSEE (2019).  
C'est la préfecture ville la plus peuplée de Creuse.

Elle a d'autres préoccupations que le pavoisement de ses drapeaux sur sa mairie.